

Orientation

10/1

CLAP

FICHE N°135 i

Version : 2

Directive 97/23/CE

Mots clés : Equipement sous pression
usagé

Référence directive : Article 1- 97/23/CE

Accepté par le GTP :

29/06/2000

Accepté par le CLAP :

29/06/2000

Sujet : Nouvelle approche – Equipement sous pression usage

Question : La directive Equipement sous pression doit-elle s'appliquer aux équipements sous pression usagés importés de pays extérieurs à l'Espace économique européen ?

Réponse :

Oui.

Raison : Guide de la Nouvelle approche, point 2.1 « Produits soumis aux directives » et Guide de la Nouvelle approche, point 7.2 « Produits devant porter le marquage CE ».

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.